

**N° 24/12.21**

**[PRÉAVIS N° 24/9.21](#)**

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 354'500.00 TTC, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DE TIERS NON DÉDUITES, POUR LES ÉTUDES DE PROJET DES MESURES DE PROTECTION CONTRE LES CRUES DE LA MORGES, LA RENATURATION VERS SON EMBOUCHURE ET LE RÉAMÉNAGEMENT DES RIVES DU LAC DANS LE SECTEUR DU PARC DES SPORTS**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de l'étude de ce préavis était composée de Mmes et MM. Emilie BOVET, Véronique DESSAUX HADORN, Alexandre GANNA, Aude JARDIN, Dominique KUBLER-GONVERS, André WALTHER et Nicole JUFER TISSOT, présidente-rapporteuse. Elle s'est réunie le 15 septembre et le 13 octobre 2021.

La commission tient à remercier M. Jean-Jacques AUBERT, Municipal en charge du Service Infrastructures et gestion urbaine, M. Alain JACCARD, Chef de Service Infrastructures et gestion urbaine, M. Eric FAVRE, Responsable des services techniques, Mme Laure JATON, Municipale en charge du Service Urbanisme, constructions et mobilité, M. Cédric ALBERT, Chef de Service Urbanisme, constructions et mobilité, et Mme Patricia RACHOVITCH, Cheffe de projet.

Une rencontre a été organisée à l'embouchure de la Morges le 13 octobre, en présence de M. Aubert et de Mme Rachovitch, ainsi que de M. Albéric MAGNARD, Ingénieur civil. Qu'ils soient tous ici vivement remerciés pour le temps consacré à la commission et à la qualité des explications fournies.

## **1 PRÉAMBULE**

M. Aubert a rappelé que la Morges, rivière de 15 km de long, pour un bassin versant de 35 km<sup>2</sup>, a un débit moyen de 500 litres/seconde, avec un maximum de 23'600 l/s mesuré le 15 novembre 2002, record depuis la mise en place des contrôles de son débit. De paisible, elle peut prendre des proportions inquiétantes à l'occasion d'épisodes orageux ou pluvieux.

La Municipalité, en tant qu'autorité responsable de la protection des personnes et des biens, a commandé une étude des risques liés aux crues en 2010, étude qui a montré un danger réel pour le quartier des Rives-de-la-Morges, le bourg, les parcs de l'Indépendance et des Sports. Une étude préliminaire a été effectuée et intégrée dans le PPA Parc des Sports, lequel prévoyait la création d'un parking souterrain qu'il s'agissait de protéger. Après le refus par la population morgienne du PPA en question, et constant qu'il n'y avait plus de raisons d'attendre, la Municipalité a décidé de soumettre cette problématique au Conseil communal par le biais d'un crédit d'études.

## **2 PROJET**

Le préavis traite de trois zones spécifiques à la problématique des crues, ainsi que de la création d'une nouvelle plage en complément de la plage de la Cure d'Air.

### Une herse pour bloquer les flottants et éviter les embâcles au niveau des ponts

En aval de la ville, le tracé de la Morges serpente dans des zones boisées. En cas de crue, les flots érodent les rives, entraînant des bois morts, et déracinant parfois des arbres. L'installation d'une

herse doit permettre de bloquer ces flottants. L'étude doit déterminer l'emplacement idéal, notamment pour son accessibilité, ainsi que le type de herse à mettre en place.

Une commissaire s'est souciée des risques d'inondation en cas d'embâcles bloqués sur la herse. Le risque existe et l'étude devra là-aussi déterminer l'emplacement le plus adapté. Une commissaire a demandé si l'opportunité d'installer une minicentrale hydraulique sur la chute de la patinoire avait été envisagée. Il s'est avéré que l'installation d'une telle centrale ne serait pas rentable.

#### Les ponts, voies d'accès pour les crues

La passerelle Floréal, le pont routier de la place Dufour, de même que la première passerelle au sud de la Place Dufour n'ont pas une capacité hydraulique suffisante en cas de crue majeure, présentant une entrée dans la ville en cas de dépassement du tablier par les flots, voire même le risque qu'une passerelle soit arrachée. L'étude doit proposer des solutions pour la passerelle Floréal. Quant au pont Dufour, son tablier actuel est posé sur le premier pont voûté dont la construction date de 1751. Celui-ci doit être démoli afin d'augmenter la capacité hydraulique et le tablier sera remplacé par une structure en BFUP, béton plus résistant et étanche (utilisé notamment lors de la réfection du viaduc de Chillon). La première passerelle sera déplacée et collée au pont Dufour.

La question d'une interruption de la circulation lors des travaux sur la place Dufour a été posée par un commissaire. La contrainte de mettre en place une solution garantissant une circulation dans les deux sens pendant toute la durée des travaux a été donnée aux mandataires en charge de cet objet. Mais il est déjà évident que la période sera compliquée. Concernant la chronologie des travaux sur ce pont, qui doivent avoir lieu en même temps que le réaménagement de la Place Dufour et l'Avenue Ignace-Paderewski, un préavis devrait être soumis au Conseil communal prochainement.

#### La renaturation de la Morges et de son embouchure

Un coup d'œil à la partie basse de la Morges, dans son état canalisé actuel, suffit pour se rendre compte de l'absence de tout intérêt biologique, à l'exception de la roselière à son embouchure. La renaturation doit rendre ce lieu plus attractif, tant pour les habitants que pour la faune. Le projet qui nous est soumis, largement documenté dans le préavis, doit tenir compte des contraintes suivantes :

- La zone en rive droite (Parc des Sports, ancien stand classé, et projets à venir, dont un éventuel parking souterrain) doit être protégée des crues alors que la rive gauche (Parc de l'Indépendance) peut être envisagée comme zone inondable ;
- Le mur entourant le Parc de l'Indépendance est classé en note 2 à l'inventaire cantonal et ne peut pas être touché, de même que la roselière. Le belvédère au bout de la jetée doit être maintenu.

En créant un lit plus profond, plus étroit et sinueux, la Morges sera redynamisée et ses berges agrémentées de biotopes, dont un étang, et d'enrochements. La rive droite sera protégée par une butte. La largeur de l'embouchure de la Morges sera doublée, passant de 25 à 50 mètres, nécessitant le remplacement de la passerelle arquée. Le but est de redonner vie à l'embouchure de la Morges et offrir un espace de détente pour la population.

La création d'un delta doit faciliter l'évacuation des sables qui y stagnent actuellement (un dragage de l'embouchure est nécessaire tous les 8 à 10 ans). L'entretien du delta ne coûtera pas plus cher. Le belvédère sera maintenu, mais la jetée en pierres actuelle sera remplacée par une passerelle sur pilotis laissant passer le courant et les vagues. Laisse aux divagations de la rivière, ce delta, y compris la plage de la Cure d'Air, doit prendre vie et évoluer au grès des crues et des courants du lac, en générant notamment des îlots.

Une commissaire s'est souciée de la préservation de la roselière. Celle-ci doit être maintenue, même si cet endroit est devenu un terrain figé, qui n'évolue plus, avec une présence de faune limitée. La modification de l'embouchure aura certainement un effet sur l'évolution de la roselière, qui pourrait même disparaître. Le projet, encadré par un hydrogéologue, un géotechnicien et un biologiste, est suivi par le Canton et son aval est requis tout au long du processus.

Un commissaire ayant souhaité se rendre compte des travaux envisagés, une présentation sur place a été organisée avant la seconde séance.

#### La création d'une nouvelle plage

La plage de la Cure d'Air sera intégrée dans le delta et livrée à l'évolution naturelle de celui-ci. S'il est prévu qu'elle reste accessible pour les habitants, son évolution est inconnue et la nécessité de répondre aux besoins de la population en offrant un accès au lac a débouché sur le projet de réaménagement des rives jusqu'au port du Petit Bois. Des gradins doivent faciliter l'accès au lac sur la zone d'enrochements, une végétalisation des rives est prévue et une plage sera créée à la hauteur du biotope actuel, qui devra être déplacé en partie sur le terrain du camping. La création de cette nouvelle plage a soulevé de nombreuses remarques des commissaires :

- La nécessité d'offrir un accès au lac pour les personnes à mobilité réduite a été soulevée et devra être intégrée à l'étude, la ville de Morges n'offrant actuellement aucun accès.
- Les utilisateurs du plan d'eau à la hauteur du port du Petit Bois ont nettement augmenté ces dernières années, notamment grâce à Passion Nautique, qui offre à la location pédalos, paddles et canoés. La cohabitation avec les usagers de la future plage devra être pensée au mieux afin d'accorder aux baigneurs un espace dédié.
- La diminution de la surface du camping si le biotope est déplacé peut s'avérer positive selon M. Aubert, qui a rappelé que la Municipalité a signé un contrat pour la gestion du camping valable jusqu'en 2026. Le bail pourra être alors revu. La création de la plage facilement accessible doit être pensée comme une plus-value pour les campeurs.

### **3 POUR UNE VISION PLUS GLOBALE**

A plusieurs moments de la présentation, la question de l'intégration du projet dans la ville et ses apports pour les habitants a été abordée par les municipaux présents. Le but principal est de rendre la zone plus attractive pour les Morgien-ne-s tout en la sécurisant. Mme Jaton a souligné l'importance de la participation du service de l'urbanisme pour penser l'organisation du site et les déplacements des personnes. Il s'agit de repenser la zone du Parc des Sports en avançant pour l'instant sur cette partie, en proposant un projet cohérent visant le réaménagement de l'ensemble du bord du lac entre la Morges et le port.

Une commissaire a fait remarquer que la nouvelle plage semblait petite et a demandé si d'autres options pour un accès au lac avaient été étudiées. M. Aubert a fait l'inventaire des zones de détentés actuelles et futures qu'il s'agira de développer à l'avenir : la plage du Stand de Tir à Tolochenaz, la création de decks flottants et de plateformes au Parc de Vertou, voire un accès à l'eau à aménager directement depuis Vertou. Ces réflexions sont menées dans le cadre de la réalisation du schéma directeur des quais, lequel pense le territoire des rives du lac dans son entier. Mme Jaton a souligné que le but est d'avancer sur des projets locaux, mais de les insérer dans une vision globale de la ville.

La protection de la ville contre les crues de la Morges est essentielle et, compte tenu du changement climatique, sa mise en place devient urgente. Il a bien été précisé que, pour qu'elle soit optimale, les trois systèmes présentés dans le préavis doivent être aménagés (herse, augmentation de la capacité hydraulique des ponts et renaturation de la Morges). De 30 ans, le risque de se trouver confrontés à une inondation majeure passe à 100 ans.

Des précisions sur le financement, et plus particulièrement les subventions attendues, ont pu être données à la commission par M. Jaccard. Le crédit d'étude porte sur un montant de Fr. 354'500.-, et le montant total estimé de Fr. 6'210'000.- (Fr. 4'120'000.- pour la Morges et Fr. 2'090'000.- pour les rives) peut être subventionné par le Canton et la Confédération entre 85% et 95%, pour ce qui concerne la protection contre les crues et la renaturation. Certains éléments (comme la nouvelle passerelle arquée) n'entrant pas dans les critères d'aide, le montant des subventions est estimé à 4 millions. A noter que l'aménagement des rives, dont la nouvelle plage, est compris dans la renaturation, ce qui l'intègre au processus de subventionnement.

La présentation du projet, derrière les grandes lignes de celui-ci, montre que beaucoup de choses restent à faire et à penser, raison d'être du crédit d'étude déposé devant le Conseil.

#### 4 DISCUSSION

Lors de leur discussion, les commissaires ont relevé la nécessité d'améliorer la protection de la ville contre les crues de la Morges et la question de la pose d'une herse et de la modification des ponts sur la Morges n'a pas soulevé de remarques.

La problématique de la renaturation de l'embouchure de la Morges intégrant la plage de la Cure d'Air, ainsi que la création d'une nouvelle plage, a suscité des débats parfois vifs sur les points suivants :

La modification du lit de la rivière depuis le pont Dufour va détruire l'effet de miroir voulu lors de la création il y a plus de deux cent ans du canal de la Morges. Un commissaire regrette la perte de cet aspect visuel qui fait partie intégrante du Parc de l'Indépendance.

Le maintien des arbres le long de la rive droite de la Morges, ainsi que des arbres majeurs sur la plage de la Cure d'Air, n'a pas pu être clairement garanti. Cet élément devra être précisé par l'étude, mais les commissaires souhaitent que tout soit fait pour qu'un maximum d'arbres puissent être conservés. De plus, le préavis, de même que les plans, ne parlent pas spécifiquement d'une arborisation de la zone entre l'embouchure de la Morges et le Port du Petit Bois. Afin de rendre ces lieux agréables, il faudra prévoir une arborisation le long de la piscine.

De même, la survie d'une partie de la roselière, qui est classée, est un point que plusieurs commissaires ont jugé essentiel, celle-ci servant d'habitat à de nombreux oiseaux.. Même s'il est possible que la modification du delta entraîne sa disparition, la commission souhaite que tout soit mis en œuvre pour en préserver une partie.

La chronologie de la réalisation des travaux pour la nouvelle plage, et plus particulièrement la phrase du préavis qui précise que « le projet prévoit l'aménagement, dans un second temps, d'une plage de loisirs, située entre la piscine du Parc et le port du Petit-Bois », n'est pas satisfaisante pour la commission. Considérant que la Ville de Morges, qui compte 16'000 habitants, n'a que la plage de la Cure d'Air comme point de baignade, et que celle-ci risque de disparaître avec la création du delta, la commission demande que la réalisation de la nouvelle plage se fasse en même temps que les travaux de renaturation de la Morges, par le dépôt de préavis simultanés.

De manière générale, l'accès des personnes à mobilité réduite devra être prévu tant sur le chemin piétonnier entre l'embouchure de la Morges et le port, que sur le site du biotope et de la plage, avec l'installation d'une rampe pour accéder à l'eau. Dans le cadre de l'étude, il sera nécessaire de faire appel à des organismes spécialisés (Association vaudoise pour la construction adaptée aux personnes handicapées AVACAH, club en fauteuil, etc.) afin de garantir des installations adéquates.

En lien avec la création de la nouvelle plage, le déplacement du biotope doit être bien réfléchi pour lui donner un sens, une utilité tant pour les habitants que la faune et la flore, en évitant de créer un espace clôt comme actuellement. L'arborisation prévue devra tenir compte de l'évolution des conditions météorologiques en proposant des essences résistantes.

La création de la nouvelle plage à proximité du Port du Petit-Bois va introduire une zone d'exclusion pour les pratiquants des autres sports nautiques alors que la pandémie a augmenté la fréquentation du plan d'eau grâce notamment à Passion Nautique (bateaux à voile ou à moteur, pédalo, paddle, canoé, autres engins flottants non identifiés, nageurs, plongeurs, pêcheurs, etc.). Il s'agira de penser au mieux la répartition de ce petit monde sur l'eau afin de donner à chacun l'espace nécessaire à la pratique de son sport.

## 5 CONCLUSION

La protection de notre ville contre les crues de la Morges et la renaturation de son embouchure sont des thématiques d'actualité et l'urgence de leur réalisation se fait malheureusement de plus en plus évidente. Les commissaires soutiennent les conclusions du préavis présenté par la Municipalité à l'unanimité.

S'agissant d'un préavis pour un crédit d'étude, la commission a le privilège de pouvoir apporter sa touche au futur projet en proposant de tenir compte de certains éléments qui n'étaient pas ou peu développés dans le préavis. Ces pistes pourront être approfondies lors de l'étude. La commission émet donc les vœux suivants :

- 1) Que les arbres existants et la roselière soient préservés autant que possible et qu'une large arborisation des rives de la Morges, du chemin piétonnier, des abords de la plage et du biotope soit prévue afin d'en faire une zone de détente agréable.
- 2) Que la création de la nouvelle plage se fasse en même temps que la renaturation de la Morges et non pas « dans un second temps » afin de garantir aux Morgien-ne-s une zone de baignade facilement accessible, et ce même si d'autres zones d'accès à l'eau devaient fleurir sur les rives de notre ville.
- 3) Que la plage, le cheminement piétonnier et le biotope soient accessibles aux personnes à mobilité réduite, notamment en installant une structure d'accès au lac sur la plage, en faisant appel à des associations spécialisées.
- 4) Considérant que le déplacement du biotope implique que celui-ci soit recréé, qu'une réflexion soit menée afin qu'il soit repensé pour répondre aux besoins de la faune et de la flore tout en offrant un lieu de détente et d'observation pour les humains.
- 5) Au vu du développement des sports nautiques, qu'une attention toute particulière soit portée à l'organisation des différentes zones d'activités aquatiques entre le port du Petit-Bois et l'embouchure de la Morges.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 354'500.00 TTC, subventions et participations de tiers non déduites, pour les études de projet des mesures de protection contre les crues de la Morges, la renaturation vers son embouchure et le réaménagement des rives du lac dans le secteur du Parc des Sports ;
2. de dire que ce montant brut sera amorti en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF. 70'900.00 par année à porter en compte dès le budget 2022.

au nom de la commission  
La présidente-rapporteuse

Nicole Jufer Tissot